

## Charte d'éthique

Attaché à des valeurs sur lesquelles est fondée l'adhésion de l'ensemble de son personnel, COGAR veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards élevés d'indépendance, d'intégrité, de confidentialité, de discrétion, de professionnalisme et dans le respect du droit et des personnes.

Ces valeurs doivent permettre de répondre pleinement à la confiance que placent dans COGAR ses clients, ses collaborateurs, ses sous-traitants et l'ensemble de ses partenaires.

Les règles qui sont rappelées ci-après n'ont pas pour but de se substituer à, ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun, dirigeants, collaborateurs ou partenaires, des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses propres activités professionnelles.

La présente charte d'éthique et de déontologie formalise ainsi les principes et corps de références communs du groupe.

### Comportement vis-à-vis des entreprises

Pas de commissions	COGAR interdit à ses collaborateurs et dirigeants d'accepter des commissions ou cadeaux substantiels de la part des entreprises.
Pas de rabais unilatéraux	COGAR ne fait pas de rabais sur les situations ou factures finales des entreprises, mis à part le prorata de chantier, et l'arrondi toujours de moins d'un demi pourcent.
Ouverture du marché et régionalisation	COGAR favorise l'ouverture du marché à la concurrence des entreprises locales en priorité. Ceci n'exclut pas l'appel à des entreprises hors canton ou internationales si l'intérêt du client l'exige.
Lutte contre l'emploi clandestin	COGAR interdit l'emploi de main d'œuvre clandestine de la part de ses partenaires et sous-traitants.
Ecologie	COGAR choisit des solutions techniques et de mise en œuvre avec une attention particulière envers l'environnement. Cette responsabilisation est aussi demandée aux entreprises et partenaires mandataires.

### **Comportement vis-à-vis des employés**

Rémunération	COGAR rémunère ses employés au dessus ou au niveau de la Convention Collective de Travail des bureaux d'architecte.
Egalité des chances	COGAR rémunère à salaire égal ses employés de compétences égales, sans discrimination de sexe, de culture ou d'origine ethnique.
Lutte contre l'emploi clandestin	COGAR s'interdit l'emploi de main d'œuvre clandestine.

### **Comportement vis-à-vis du Maître d'Ouvrage**

Intérêt du client	COGAR définit sa politique de gestion des affaires et des chantiers en fonction de l'intérêt du client.
Analyse technique et avenants	COGAR met un accent particulier sur l'étude du projet afin de réduire au minimum le risque d'imprévus, lorsque l'étude fait partie de ses prestations.
Garanties	COGAR met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir le plus haut niveau de qualité. Les délais et les coûts sont garantis en fonction du type de contrat.

### **Respect de la Charte**

Les collaborateurs et les partenaires de COGAR sont en droit de s'exprimer auprès de la direction de COGAR si une mission ne leur semble pas conforme à la présente charte.

COGAR s'engage à respecter la présente charte et à la faire respecter par chacun de ses collaborateurs et partenaires. Ainsi, il la portera à la connaissance de son personnel et de ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants et mandataires) sous forme écrite, dès sa mise en vigueur.

En cas de doute sur la conduite à tenir, il appartient à chacun de consulter sans attendre les représentants du personnel, sa hiérarchie ou la direction de COGAR.

Fait à Genève, le 4 avril 2009

Date et signature du collaborateur ou de l'entreprise partenaire: .....